

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Arrondissement de Torcy

DÉCISION N° 002024_41

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

OBJET : Marché public de fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération n° 02020_6 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'engagement d'une procédure d'appels d'offre conformément aux dispositions des articles L. 2124-1, R 2124-1, L2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 en vue de souscrire un marché de fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés avec deux lots :
Lot N°1 fourniture et acheminement d'électricité et de services associés;
Lot N°2 fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le BOAMP le 21 mars 2024 et au JOUE le 21 mars 2024 ainsi que sur le profil d'acheteur de la Commune

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des bâtiments communaux, de conclure un marché de fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel.

Considérant les trois plis reçus à la date limite de remise des offres

Considérant que les crédits nécessaires seront, de droit, inscrits au budget de la Commune

Considérant le rapport d'analyse des offres et le choix de la commission d'appel d'offres d'attribuer ledit marché pour :

- Le lot N°1 fourniture et acheminement d'électricité et de services associés, à la société ENGIE SA – ATALANTE 2 – ZAC du moulin neuf – 2 impasse Fresnel – BP 40149 - 44801 Saint-Herblain en retenant la PSE énergie verte sur 100% des volumes.
- Le lot N°2 fourniture et acheminement de gaz naturel et de services associés, à la société ENGIE SA – ATALANTE 2 – ZAC du moulin neuf – 2 impasse Fresnel – BP 40149 - 44801 Saint-Herblain en retenant la PSE énergie verte sur 25% des volumes.

DÉCIDE :

Article 1 : de conclure le marché de fourniture de fourniture et d'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés. Ce marché comporte 2 lots se répartissant comme suit :

- Le lot N°1 fourniture et acheminement d'électricité et de services associés, conclu avec la société ENGIE SA – ATALANTE 2 – ZAC du moulin neuf – 2 impasse Fresnel – BP 40149 - 44801 Saint-Herblain en retenant la PSE énergie verte sur 100% des volumes pour un tarif de 109.30 € / MWh (TVA incluse) soit 120 973 € TVA incluse pour le volume estimatif prévue pour la durée totale du marché (un an) soit 1 106.812 MWh.
- Le lot N°2 fourniture et acheminement de gaz naturel et de services associés, conclu avec la société ENGIE SA – ATALANTE 2 – ZAC du moulin neuf – 2 impasse Fresnel – BP 40149 - 44801 Saint-Herblain en retenant la PSE énergie verte sur 25% des volumes pour un tarif de 50.57 € / MWh HTVA soit 472 819 € HTVA pour le volume estimatif prévue pour la durée totale du marché (3 ans) soit 9 350,352 MWh

La durée d'exécution du lot N°1 fourniture et acheminement d'électricité et de services associés est de un an à compter du 01/01/2025 et pour le lot N°2 fourniture et acheminement de gaz naturel et de services associés est de 3 ans à compter du 01/01/2025

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 16 mai 2024



Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN